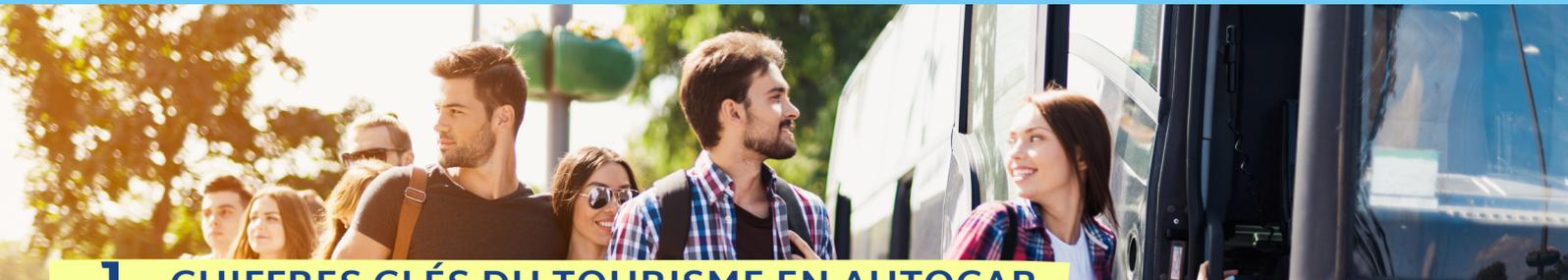




TOURISME 2025

L'AUTOCAR, ACTEUR ESSENTIEL D'UN TOURISME DURABLE.



1. CHIFFRES CLÉS DU TOURISME EN AUTOCAR

49%

des Français utilisent l'autocar pour leurs déplacements occasionnels en France

28%

des Français utilisent l'autocar pour des trajets entre la France et l'étranger (Sondage Opinion Way)

6 966

conducteurs de tourisme, soit 8% des conducteurs de transport routier de voyageurs (OPTL 2024)



2. DES PARTENARIATS AVEC DES SITES TOURISTIQUES POUR AMÉLIORER L'ACCUEIL



Afin de soutenir le développement du tourisme de groupe et d'améliorer l'expérience des conducteurs d'autocars qui transportent les visiteurs vers les sites touristiques, la FNTV a pris l'initiative de mettre en place des partenariats.

Dans ce cadre, les sites touristiques sont encouragés à offrir des avantages aux conducteurs d'autocars (accueil café, des espaces de stationnement dédiés aux autocars, réductions sur la restauration, l'hébergement, voire des entrées gratuites).

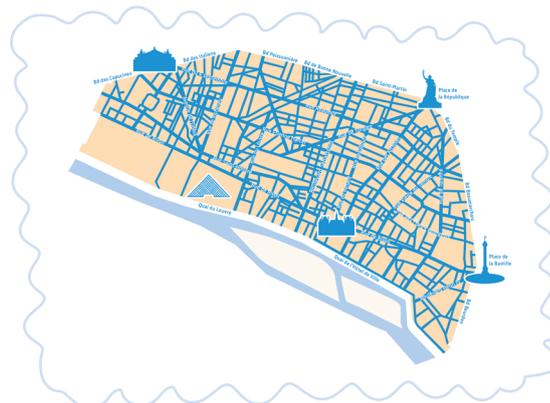
En échange de ces services, les sites touristiques bénéficient d'une visibilité accrue grâce à leur référencement en ligne sur le de la FNTV. Cette démarche vise à renforcer la collaboration entre la FNTV et les acteurs du secteur touristique, favorisant ainsi une synergie positive pour toutes les parties.

Pour découvrir la liste des partenaires engagés dans cette initiative, veuillez consulter la page dédiée sur le site de la FNTV. 

3. L'ACCÈS DES AUTOCARS À LA ZTL PARISIENNE

La FNTV a joué un rôle actif lors de l'instauration d'une zone à trafic limité (ZTL) dans le centre de Paris. Cette initiative de la Mairie de Paris excluait les autocars des quatre premiers arrondissements de Paris.

La FNTV s'est fortement mobilisée contre ces mesures et a obtenu l'accès des autocars dans la ZTL pour les dépose-reprise.



4 . DES FICHES PAYS POUR LES VOYAGES À L'ÉTRANGER

Afin de faciliter la planification des voyages internationaux pour les autocaristes, la FNTV a développé une trentaine de fiches pays.

Elles comprennent des informations pratiques telles que les documents requis pour le conducteur, les passagers et le véhicule, les zones à faibles émissions, les équipements indispensables à bord de l'autocar, les autorisations nécessaires, les poids et dimensions autorisés, les assurances obligatoires, les limitations de vitesse, les péages, les taxes, ainsi que les procédures pour la déclaration et la récupération de la TVA.

En 2025, la FNTV a conclu un partenariat avec l'Association Française du Transport Routier International (AFTRI).

Il prévoit la possibilité pour la FNTV d'accéder aux fiches pays de l'AFTRI et de questionner les juristes de l'AFTRI.

5 . RETOUR SUR LE SALON IFTM TOP RÉSA 2024

L'événement phare du tourisme en France s'est tenu du 17 au 19 septembre 2024 à Paris.

Avec plus de 30 000 visiteurs et 1 400 marques représentées, le salon a offert une vitrine exceptionnelle pour le secteur du transport routier de voyageurs.

Avec un espace dédié au cœur de «Destination France», la FNTV a bénéficié d'un stand, partagé avec ses adhérents, mettant en lumière le rôle clé de l'autocar dans le tourisme durable.

Temps forts de la participation de la FNTV

- Présentation du baromètre économique du secteur
- Conférence-débat sur la ZTL de Paris
- Présentation sur «l'autocar du futur» et les innovations du secteur



Cette participation a permis à la FNTV de renforcer ses liens avec les professionnels du tourisme, d'explorer de nouveaux partenariats et de réaffirmer l'importance du transport routier dans le développement d'un tourisme durable et accessible.

6 . MÉDIATION TOURISME ET VOYAGES

L'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation est venue transposer une directive européenne qui rend le dispositif de médiation obligatoire. L'objectif est de permettre aux consommateurs et aux entreprises de privilégier la résolution extrajudiciaire des litiges résultant des contrats de vente de prestations touristiques ou de fournitures de services.

La FNTV adhère à la médiation tourisme et voyages pour le compte de ses adhérents.